

*Privilège—M. Diefenbaker*

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Des députés de tous les partis ont parlé aujourd'hui en termes doucereux des droits de la femme et de la Journée internationale de la femme. Des ministériels l'ont fait. En dehors de la Chambre, les propos les plus flatteurs ont été tenus à propos des femmes. Cependant, dès qu'un député essaie de présenter une résolution, on peut la rejeter automatiquement parce que le règlement est injuste et inéquitable.

Monsieur l'Orateur, le moment est venu où le peuple canadien devrait se rendre compte qu'il est impossible de proposer des résolutions à la Chambre parce qu'un seul député s'y oppose. Dans le cas présent, je ne dirai pas que le député parlait en son nom, car il représentait le gouvernement du Canada en sa qualité de secrétaire parlementaire. Cependant, il a repoussé les femmes canadiennes et elles en sont déçues. Elles s'imagineront que le Parlement les repousse. Mais ce n'est pas le cas. C'est le gouvernement libéral qui l'a fait par la voix d'un secrétaire parlementaire, agissant au nom du parti libéral.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. En soulevant la question de privilège, le très honorable député commente l'application d'une règle de la Chambre qui n'a nullement été enfreinte. Cette règle stipule clairement qu'il est possible de proposer une motion avec le consentement unanime. Mais tout député a le droit de refuser son consentement et je me demande s'il est permis aux députés de commenter un refus ou de nommer cette personne. Sans doute faut-il éviter de s'en prendre à un député qui n'a fait qu'observer le Règlement.

● (1552)

Je me demande si il y a vraiment matière à question de privilège quand on s'en prend aux effets regrettables d'un article de Règlement appliqué de la façon prévue dans le texte. Il conviendrait peut-être de proposer de modifier cet article du Règlement. J'ai cependant deux sérieuses questions à poser: tout d'abord, peut-on le faire en soulevant la question de privilège et, deuxièmement, à moins d'irrégularité dans l'application du Règlement, est-il justifié de faire des réflexions sur l'exercice par un député des droits que lui donne un article du Règlement quand le député le fait comme il convient?

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, depuis tout le temps que je siège à la Chambre, jamais je n'ai vu quoi que ce soit de plus révoltant que ce que l'on a vu aujourd'hui. Je me contenterai de signaler aux Canadiennes qu'on a vu aujourd'hui le parti libéral appuyer hypocritement d'une part les droits de la femme pour refuser d'autre part à la Chambre des communes l'occasion d'en parler. Votre Honneur juge qu'il n'y a pas matière à question de privilège, et j'accepte sa décision comme je l'ai toujours fait. Je tiens simplement à dénoncer l'hypocrisie de ces gens qui prétendent devant le peuple canadien défendre les droits de la femme pour ensuite empêcher d'en discuter à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, je veux féliciter le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) d'avoir fait une suggestion qu'on peut décrire comme une intervention qui m'apparaît constructive. J'ai beaucoup de respect pour les institutions, et j'ai aussi beaucoup de respect pour cette institution, et cela comprend le très honorable député de Prince-Albert. En principe, si l'on fait abstraction de la saveur politique des ses propos, ce dont il se plaint dans le fond, c'est d'une règle . . .

[Traduction]

**M. Diefenbaker:** Ce n'est pas du sectarisme. C'est l'apanage du parti d'en face.

[Français]

**M. Pinard:** . . . j'ai laissé parler l'honorable député et il m'a même reproché de ne pas parler assez souvent. Lui, je pense qu'il parle trop souvent à l'occasion. Je lui demanderais donc d'avoir la délicatesse de respecter cette institution et de me laisser le droit de parole que vous m'avez accordé, monsieur le président.

Je veux mentionner que, depuis quelque temps, il m'apparaît évident qu'on a fait un usage abusif de cet article 43 du Règlement, article qui suppose une urgence qui n'est pas toujours exposée. Monsieur le président, vous avez entendu depuis quelque temps des motions présentées en vertu de l'article 43 dont les préambules étaient excessivement longs, qui étaient parfois frivoles et souvent empreintes de «partisanerie» politique. Parfois les motions, selon l'article 43, comportent des éléments qui sont très positifs, cela je le reconnais. Aujourd'hui en l'occurrence, une motion avait trait à la situation de la femme et, règle générale, dans l'ensemble, cette motion m'apparaissait, comme simple député, très acceptable. Cependant, elle comportait des restrictions qui rendaient la tâche du gouvernement très difficile pour les travaux projetés pour aujourd'hui, parce que cette motion, dans laquelle a omis de tout lire, probablement par inadvertance, l'honorable député de Prince-Albert, spécifiait à la fin, et je m'en souviens très bien, qu'il s'agissait d'un délai de 30 jours pour que le comité puisse faire rapport à la Chambre.

Cette institution veut que le gouvernement qui est élu par la majorité de la population soit celui qui ait la responsabilité de déterminer la priorité des sujets à être étudiés dans cette Chambre. S'il fallait chaque fois qu'une motion présentée en vertu des dispositions de l'article 43 soit acceptée parce qu'elle comporte de bons éléments, on ne parviendrait jamais à réaliser un programme pour desservir l'ensemble de la population, et on renierait au gouvernement son droit d'établir des priorités et l'ordre des choses. C'est pourquoi, en terminant, monsieur le président, je veux insister pour que les motions en vertu des dispositions de l'article 43 respectent l'essence et l'esprit de ce Parlement dans l'avenir, soient faites avec des préambules beaucoup moins contraignants pour le gouvernement, des préambules qui ne nous lient pas à tout le moins dans le temps et qui ne nous forcent pas à changer le programme législatif que nous avons établi et que nous devons établir pour répondre à tous les problèmes de toute nature auxquels nous devons faire face.